

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville



Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé

La Neuveville
Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Municipalité de La Neuveville

Le Conseil General

est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs

mercredi 12 février 2025 à 19h30

Ordre du jour

- Ouverture de la séance et souhaits de bienvenue par M. Luca Longo, maire
- Appel
- Informations données par le chancelier municipal sur le fonctionnement et les outils du Conseil général
- Désignation de deux scrutateurs provisoires
- Nomination du président/ de la présidente du Conseil général pour 2025
- Nomination des membres du bureau du Conseil général pour 2025
- Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024 (par les anciens membres du Conseil général)
- Nomination des membres de la commission de l'économie et des finances
- Nomination des membres de la commission de l'équipement (énergie)
- Nomination des membres de la commission de la gestion du territoire
- Nomination des membres de la commission de l'instruction et de la jeunesse
- Nomination des membres de la commission des loisirs
- Nomination des membres de la commission de la sécurité
- Nomination des membres de la commission spéciale (non permanente) chargée d'élaborer un projet de révision du Règlement du Conseil général
- Communications

Les séances du Conseil Général sont publiques
Le Règlement d'organisation, le Règlement du Conseil général et le Règlement des commissions permanentes sont consultables sur le site Internet de la Municipalité de La Neuveville : <https://www.laneuveville.ch/reglements>

Commune Municipale de La Neuveville

Publication

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués sur urnes le 9 février 2025 pour se prononcer sur les objets suivants :

Votation fédérale

- Acceptez-vous l'initiative populaire « Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale) » ?

Votation cantonale

- Acceptez-vous l'initiative populaire « initiative solaire bernoise » ?
- Acceptez-vous le contre-projet du Grand Conseil ?
- Si les deux projets sont acceptés :

Lequel doit entrer en vigueur : l'initiative populaire ou le contre-projet du Grand Conseil ?

Le scrutin sera ouvert :
dimanche 9 février 2025 de 10 h. à 12 h. dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 9 février 2025 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

Rappel :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, **les cartes de légitimation doivent être signées** pour que le vote soit valable.

Votations fédérale et cantonale du 9 février 2025

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Présidente : M^{me} Moeschler Isabelle

Vice-président : M. Malerba Anthony

Membres

M ^{mes} .	MM.
Evard Perrine	Lehmann Cyrille
Léchet Leah	Lehmann Stéphane
Lienhard Nina	Ligero Xavier
Lima Vuillemin Herika	Lu Trung Thuan
Longo-De-Falcis Nadia	
Lorenz Marissa	
Michel Nora	

Municipalité de La Neuveville

Les Infos du Municipal 7 février

17^e Dictée des nations à La Neuveville

La 17^e édition de la Dictée des Nations s'est tenue le samedi 25 janvier dernier au Centre des Epancheurs à La Neuveville, ainsi que dans 11 autres communes françaises. Cet événement a rencontré un vif succès et a été largement relayé par la presse. Une quarantaine de participants, passionnés de langue française et curieux de tous âges, se sont prêtés à l'exercice, testant leur talent en orthographe et célébrant la richesse de notre langue dans une ambiance conviviale et stimulante. Une grande première pour La Neuveville, qui était la seule ville suisse participante cette année.

Le Conseil municipal tient à exprimer ses chaleureux remerciements aux organisateurs ainsi qu'à l'ensemble des bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de cette manifestation. Leur engagement et leur enthousiasme ont été essentiels à la réussite de cette première édition locale.

Au vu de l'engouement suscité, le Conseil municipal envisage d'organiser une nouvelle édition à l'avenir. Il se réjouit de pouvoir, une fois encore, offrir à notre population un moment de partage et de culture autour des mots.

Conseil Général – séance constitutive

Le 12 février prochain à 19h30 au Centre des Epancheurs se tiendra la séance constitutive du Conseil général pour la législature 2025-2028. Lors de cette séance, les membres du Conseil général procéderont à l'élection du/ de la président/e pour l'année 2025 ainsi qu'à la nomination du bureau du Conseil général. Par la suite, le Conseil général désignera les membres des différentes commissions pour la nouvelle législature. Au total, six commissions permanentes et une commission non permanente seront constituées, permettant ainsi aux élus de se mettre rapidement au travail sur les dossiers communaux.

Personnel communal

Durant le dernier trimestre de l'année 2024, le Conseil municipal a engagé plusieurs collaborateurs/trice/s au sein des services communaux.

Début janvier 2025, M^{me} Jaël Roth a débuté son activité d'éducatrice de l'enfance à la crèche municipale Bidibule. Au 6 janvier 2025, à l'école à journée continue Le Signol'air, M^{me} Pascale Kuffer a pris ses fonctions en qualité d'aide éducatrice auxiliaire afin de renforcer l'équipe encadrante, au bénéfice d'un contrat à durée déterminée jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Au 1^{er} février 2025, M^{me} Caroline Küenzi est venue renforcer l'équipe des assistantes sociales, au bénéfice d'un contrat à durée déterminée d'une année, auprès du service social régional.

Le Conseil municipal félicite toutes ces personnes pour leur nomination. Il leur souhaite la bienvenue et plein succès dans leur nouvelle activité, tout en se réjouissant de leur collaboration.

Le Conseil Municipal

Plateau de Diesse
La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2025 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2025, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Vendredi	18.04.25	-	Vendredi Saint
Lundi	21.04.25	-	Lundi de Pâques
JE-VE	29.05.25	30.05.25	Ascension
Lundi	09.06.25	-	Lundi de Pentecôte
	21.07.25	01.08.25	Fermeture estivale
	22.12.25	02.01.26	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 1^{er} trimestre 2025

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal
« Le Battoir », entre 11 h et 12 h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif,
entre 13 h 30 et 14 h 30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval
Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14 h 45
et 15 h 45

15 février, 1^{er} mars, 15 mars, 29 mars

L'administration communale

Publication

Procédure de concession avec permis de construire, dérogations et autorisations complémentaires, y compris modification de la délimitation des zones de protection des eaux souterraines

Requérant: SED Syndicat Eau Diesse, par son président M. Frédéric Racine, Derrière Montet 1, 2517 Diesse

Auteur du projet: Bureau A. Rufer, Les Mouchettes 27, 2515 Prêles

Demande: – Octroi d'une concession d'eau d'usage pour l'utilisation des eaux souterraines pour l'alimentation en eau publique avec une capacité de prélèvement de 200 litres par minute et une durée de concession de 40 ans

– Octroi du permis de construire, y compris dérogations et autorisations complémentaires pour la réalisation du captage d'eaux souterraines

– Approbation de la modification de la zone de protection des eaux souterraines nécessaire à la concession demandée

– Démolition de l'installation de captage d'eaux souterraines existante Il est renvoyé à la documentation de demande.

Emplacement: Adresse: Route de Lamboing 27, 2517 Diesse; parcelle N°: 2026

Coordonnées E= 2 575 894 / N= 1 218 223

Dérogations: – Construction hors de la zone à bâtir (art. 24 LAT)

– Construction dans les zones de protection S1 et S2 (annexe 4, ch. 222 OEaux)

Délai de publication et de recours: du 3 février au 4 mars 2025 compris

Lieu de mise à l'enquête: Commune mixte du Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Service chargé des oppositions: Office des eaux et des déchets du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne

Les oppositions et les réserves de droit dûment signées doivent être justifiées et adressées par écrit en deux exemplaires dans le délai de mise à l'enquête à l'autorité auprès de laquelle celles-ci doivent être déposées. Les demandes en compensation des charges s'éteignent si elles ne sont pas annoncées dans le délai d'opposition. Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Berne, janvier 2025

Office des eaux et des déchets (OED) du canton de Berne

Votations fédérales & cantonales

Dimanche 9 février 2025

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche 9 février au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, **jusqu'au samedi 20h00**.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt

des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!

2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence: M^{me} Catherine Favre Alves

Administration: M^{me} Fabienne Landry

Bureau de vote

Dimanche 9 février 2025 de 9h45 à 12 h

Membres: M. Maxime Grandjean

M^{me} Joëlle Le Brun

Suppléant: M. Florian Marion

Bureau de dépouillement

Dimanche 9 février 2025 dès 9 h 30

Membres: M. Christophe Lecomte

M^{me} Désirée Lübke

M. David Luther

M. Jean Daniel Löffel

M. Christophe Maradan

M^{me} Marie-France Marti

Suppléant: M. Paul Maire

L'administration communale

Bonne utilisation des conteneurs semi-enterrés

Nous nous permettons de rappeler aux usagers quelques principes de base pour une utilisation correcte des conteneurs semi-enterrés (de type Molok):

- **Ne pas trop remplir les sacs de 60 litres, car si une pression est nécessaire lors de la fermeture de la trappe, cela vous comptabilisera du poids en plus.**
- Si le conteneur est plein, vous êtes invités à trouver un autre emplacement pour y déposer votre sac.
- Il est interdit de déposer le sac à même le sol ou sur le conteneur si ce dernier est plein: **des contrôles seront opérés en cas d'infraction.**

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc.

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc. **sont tenus de s'annoncer auprès de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne à 3052 Zollikofen.** Les bases légales se trouvent dans l'Ordonnance fédérale sur les épizooties (art. 18a) et dans l'Ordonnance cantonale sur les épizooties (art. 21b).

Vous êtes propriétaires de volailles, chèvres, abeilles, poissons, merci de vous annoncer via le site suivant:

www.be.ch.declaration-unites-elevage et ceci **jusqu'au 27 février 2025.**

Ce document est également mis à votre disposition sur le site de la Commune mixte de Plateau de Diesse sous « Guichet virtuel / Animaux et agriculture ».

L'administration communale

Avis aux propriétaires de chiens

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens âgés de plus de trois mois au 1^{er} août 2024 sont astreints au paiement de la taxe des chiens.

Pour cette raison, nous invitons les propriétaires de chiens qui ne se sont pas encore annoncés à le faire au guichet de l'administration communale, par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudiedesse.ch.

Si vous deviez vous séparer de votre chien ou si celui-ci devait décéder, nous vous prions de nous le communiquer.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration.

L'administration communale

Votations et élections – Validité de vos votes

Afin que votre vote soit valable, nous devons vous rappeler les règles suivantes:

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la **carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.**
2. Seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins. Si votre enveloppe à fenêtre devait s'être déchirée lors de l'ouverture, vous pouvez sans autre appeler le bureau communal pour qu'il vous en envoie une nouvelle.
3. Nous rappelons que les enveloppes de vote retournées par poste sans affranchissement ne sont pas prises en compte.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ces dispositions, afin que nous puissions prendre votre vote en considération.

L'administration communale

Ramassage des déchets verts de jardin en 2025

Les factures 2025 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à CHF. 80.- (TVA comprise).

Les personnes **ne souhaitant plus bénéficier** de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudiedesse.ch jusqu'au **vendredi 21 mars 2025** et renvoyer la vignette verte à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander le macaron par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudiedesse.ch. Ils le recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2025.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes ne sont pas autorisés à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette **est valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également qu'il est **interdit de déposer des déchets verts le dimanche**. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

**Nods**Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

Février

Samedi	8	8 h à 12 h
Lundi	10, 17	8 h à 12 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

Administration Communale

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 15 février de 9h15 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Commune mixte de Nods

Location de l'hôtel-restaurant du Cheval-Blanc

A la suite de la rénovation de l'hôtel-restaurant du Cheval-Blanc, la commune mixte de Nods a le plaisir de vous communiquer la mise en location de l'établissement susmentionné, disponible de suite.

Niché dans la beauté naturelle du Jura bernois et à proximité immédiate du majestueux Chasseral, cet établissement est implanté dans une zone touristique, offrant un cadre exceptionnel pour attirer une clientèle diversifiée, tout en étant le point de départ idéal afin d'explorer la région.

En exploitant ce magnifique hôtel-restaurant, vous contribuerez à redynamiser la vie du village de Nods et à offrir une expérience inoubliable à vos clients.

Pour l'obtention de plus amples informations et convenir d'une visite sur place, veuillez prendre

contact avec notre administration communale au N° 032 751 24 29 ou par courriel à l'adresse commune@nods.ch.Les intéressés sont invités à soumettre leur candidature accompagnée impérativement d'un business plan comprenant un budget d'exploitation à Gastroconsult SA, Jean-Louis Donzé, rue de la Gare 18, 2350 Saignelégier ou par mail jean-louis.donze@gastroconsult.ch jusqu'au 21 février 2025.

Conseil Communal

Votations/Election du 9 février 2025

Composition des bureaux

Bureau de vote et de dépouillement

Présidence: Hänni David

Membres: Simeoni Christelle

Schaffter Jérôme

Schneider Christian

Schweizer Tamara

Membre suppléant:

Administration: Viviane Sunier

Conseil Communal

Election libre le 9 février 2025 pour 1 poste de conseiller(ère) communal(e) pour la fin de la législature 2022-2025La liste « pour une commune ouverte et dynamique » n'ayant pas fait de proposition pour le remplacement de M^{me} Michèle Rossel, un siège se trouve encore vacant et doit être repourvu par une élection complémentaire aux urnes.

Cette élection libre se tiendra le dimanche 9 février 2025, en même temps que les votations fédérales et cantonales.

Selon le règlement concernant les élections aux urnes, lorsqu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

Sont éligibles au Conseil communal les personnes jouissant du droit de vote dans la commune.

Est élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Administration communale

Déchets Verts - Vignette obligatoire

Nous vous rappelons que chaque ménage allant déposer des déchets verts (gazon ou compost ménager) ou des branchages aux endroits prévus à cet effet doit être au bénéfice d'une vignette.

Cette vignette peut être retirée ou commandée à l'Administration communale (032 751 24 29 ou commune@nods.ch). Son prix est de CHF 80.- par année.

La vignette 2025 sera envoyée prochainement aux ménages qui l'avaient commandée l'année dernière. Si vous ne souhaitez pas la vignette, vous pouvez nous la retourner avec la facture dans notre boîte aux lettres.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeront à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Administration communale de Nods

«Avèk tôte ouo mîmo louà fasulûte bîn
chiou la vià dè famúlie. E lè nouthre vatze
d'Ereïn lè j'eïn choun meinbre topari.»

Du charabia? Seulement
lorsqu'on n'écoute pas vraiment.
Nous nous engageons pour
des montagnes bien vivantes.

aidemontagne.chAide suisse
à la montagne**Garde d'enfants à domicile CRS**

Aide rapide en cas d'urgence

→ 032 329 32 77 | → crs-berne.ch/garde-denfants

Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Canton de Berne / Kanton Bern




